

un autre port canadien, ou d'un port canadien à un port en dehors du Canada.

Lois diverses modifiées. Les lois suivantes sont également modifiées : Rentes viagères servies par l'État (chapitres 4 et 5). Service Civil (chapitre 8). Protection des douanes et des pêcheries, S.R. 1906 c. 47 (chapitre 15). Pêcheries (chapitre 20). Inspection du gaz (chapitre 23). Sauvages (chapitre 28). Enquêtes en matière de différends industriels (chapitre 29). Revenu de l'intérieur (chapitre 30). Irrigation (chapitre 34). Titres de biens fonds (chapitre 36). Inspection des viandes et conserves alimentaires (chapitre 38). Pensions de la milice (chapitre 39). Champ de bataille nationaux de Québec (chapitre 41). Protection des eaux navigables (chapitre 44). Contrôle des semences (chapitre 54). Télégraphes (chapitres 55 et 56). Tempérance du Canada (chapitre 58). Récompensant certains volontaires (chapitre 60). Liquidations (chapitre 62).

Inondations en France. En janvier des inondations, et notamment le débordement de la Seine à Paris, causèrent de grands désastres en France. Le Parlement du Dominion vota une somme de \$50,000 pour venir en aide aux affligés et comme manifestation de la sympathie du peuple canadien. En accusant réception de cette contribution dans un télégramme daté de Paris le 10 février, Sir Francis Bertie, l'ambassadeur britannique, dit que le ministre français des affaires étrangères désirait "que la gratitude profonde du gouvernement de la République, vivement touché de ce généreux témoignage de sympathie, fut exprimée au Parlement canadien."

Mort du Roi Edouard VII. Le 6 mai l'empire britannique entier fut plongé dans le deuil le plus profond par la mort du roi Edouard VII, survenue après une courte maladie. En raison de la haute dignité du caractère du roi et de l'influence personnelle extraordinaire qu'il exerçait ce deuil a été partagé sincèrement par les nations de l'univers qui, toutes, ont donné les témoignages les plus éclatants de respect pour sa mémoire.

Message de condoléance envoyé par le Canada. Le 7 mai, le gouverneur-général du Canada cabla le message de condoléances suivant au secrétaire colonial d'État :

"La nouvelle de la mort du roi Edouard VII, qui vient de parvenir au Canada, a causé une tristesse universelle. Les ministres canadiens de Sa Majesté désirent que vous transmettiez au roi George et aux membres de la famille royale, l'assurance que le peuple du Canada prend la part la plus vive à leur grande douleur. Non seulement Sa Majesté a gagné le respect et l'amour de tous ses sujets britanniques par la manière dont Elle s'est acquittée des fonctions attachées à sa haute situation, mais ses efforts en faveur de l'harmonie et de la bonne intelligence internationales, lui ont acquis, dans l'univers entier, le titre de grand pacificateur. Ce trait estimable du caractère royal n'a été nulle part plus vivement apprécié qu'en son Dominion du Canada."

Funérailles à Windsor. Aux imposantes cérémonies funèbres, qui se terminèrent par l'enterrement à Windsor, le 20 mai, tous ou à peu près tous les pays du globe étaient représentés. Les délégués du Canada